

Conseil Municipal de la Ville de Saint-Sébastien-de-Morsent

**Séance du
Vendredi 5 juin 2026**

PROCÈS-VERBAL



Ordre du jour du Conseil municipal

**Séance du vendredi 5 juin 2026
- Salle du Conseil de la Commune**

1. Adoption du compte rendu de la séance du mardi 28 avril 2026.
2. Conseil municipal – Élection des délégués du Conseil municipal pour les élections sénatoriales.
3. Personnel – Élections professionnelles – Modalités d’organisation.
4. Domaine communal – Exercice du droit de préemption. – Bien supérieur à 10 000 €.
5. Informations.



Conseil municipal de la Ville de Saint-Sébastien-de-Morsent

.....

Séance publique du vendredi 5 juin 2026

.....

Procès-verbal

.....

Légalement convoqué le 28 mai 2026, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Sébastien-de-Morsent s'est réuni en Salle du Conseil de la Commune, Espace Gabriel Malard, place Pierre Mendes France, le vendredi 5 juin 2026 à 18 heures 30, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Manuel ORDONEZ.

Présents :

Karima CHEBOUROU, Didier CHEVALIER, Paul-Henri CHEVALIER, Karine DESLANDES, Chantal EKOKA (arrivée à 18 h 52), Cédric LACHÈVRE, Nicolas LAFOSSE, Didier LE BIGOT, Virginie LEBRUN, Myriam LEFEBVRE, Sébastien LEMARIÉ, Jean-Bernard MARIEL, Christian MATHURIN, Nathalie MOINE, Régine MOUCHARD, Marie-Pierre NIVALT, Manuel ORDONEZ, Francine POUBELLE, Benoît QUEVILLON, Vincent SA PEREIRA, Romain SELTENSBERGER, Chantal TERRIÈRES, Pascaline VILLAIN.

Absents excusés :

Apha BARRY (pouvoir à Régine MOUCHARD), Cécile DEMAY (pouvoir à Christian MATHURIN), Chantal EKOKA (pouvoir à Didier LE BIGOT), Georges JAMET (pouvoir à Sébastien LEMARIÉ), Roger MIELOT (pouvoir à Nathalie MOINE), Stéphanie LERAY-LOUIS (pouvoir à Manuel ORDONEZ), Martine PHILIPPE (pouvoir à Didier CHEVALIER).

Secrétaire de séance :

Cédric LACHÈVRE.

Monsieur le Maire : On est en petit comité, mais ce n'est pas grave. Effectivement, c'est une date imposée. On n'a pas la coutume d'organiser un Conseil municipal le vendredi soir. Effectivement, c'était une date imposée pour les raisons que l'on connaît. Donc on excusera les absents, il n'y a pas de souci.

Pas de prise de parole ? Pas de demande de parole avant d'ouvrir, d'entamer l'ordre du jour ?

On peut nommer un...

Didier LE BIGOT : C'est bon, elle m'a donné son pouvoir, Chantal.

Monsieur le Maire : Oui. Et puis je crois qu'elle va arriver en cours de route. En attendant, vous avez son pouvoir, il n'y a pas de souci.

Secrétaire de séance. La dernière fois, nous avions...

Christian MATHURIN : Madame DESLANDES.

Monsieur le Maire : Madame DESLANDES.

Karine DESLANDES : Je suis d'astreinte, donc je risque d'être appelée à partir.

Monsieur le Maire : D'accord. Un homme cette fois-ci. On peut tourner de toute façon. Je regarde avec insistance Monsieur LACHÈVRE. On est d'accord, Monsieur LACHÈVRE ?

Cédric LACHÈVRE : Bien entendu.

Monsieur le Maire : Je vous rappelle toute façon que le secrétaire de séance a l'enregistrement du Conseil municipal, donc c'est somme toute plus facile. Justement... Tout le monde est OK pour Monsieur LACHÈVRE ? À l'unanimité. Félicitations.

1. Adoption du compte rendu de la séance du mardi 28 avril 2026.

Monsieur le Maire : Dossier n° 1, adoption du compte rendu de la séance du mardi 28 avril 2026. Donc nous avons proposé, avant de passer au vote, effectivement, un in extenso, donc une forme relatant vraiment les dires. Effectivement, on a entendu, Monsieur LE BIGOT, votre équipe, qui nous a fait part... Donc ce qu'on peut envisager, on en a discuté avec Monsieur GALLERNE, c'est un résumé avec les délibérations, avec une petite phrase. En revanche, on ne va pas reprendre les propos des uns et des autres, parce que sinon on va refaire un deuxième compte rendu, ce n'est pas le but. Justement, l'idée, c'était de ne pas trahir du tout ce qui a pu se dire lors de ce Conseil. En revanche, juste avec éventuellement les délibérations, une petite synthèse, comme on a au début des délibérations proposées, et puis voilà, comme ça, ça permettra de s'y retrouver.

Didier LE BIGOT : Je vous remercie. Vous avez au moins tenu compte de leurs remarques.

Monsieur le Maire : Si c'est un retour de la population, de toute façon, effectivement, pour intéresser les gens, il faut que ce soit le plus compréhensible possible. De toute façon, cette année, on a prévu de faire comme ça avec l'enregistrement. Donc c'est remis, il n'y a pas du tout d'intelligence artificielle, on ne le sait pas, en revanche, à terme, on verra, les choses évoluent

énormément, très, très vite.

Didier LE BIGOT : Encore une fois... Pardon, Monsieur LE BIGOT, je prends la parole.

Monsieur le Maire : Oui.

Didier LE BIGOT : Encore une fois, je ne remets pas du tout en cause le fonctionnement de l'enregistrement.

Monsieur le Maire : Non, non.

Didier LE BIGOT : Je trouve ça parfait. Après, moi, je ne prendrai pas part à ce vote, vu que je n'étais pas là au dernier Conseil. Mais j'ai essayé de lire le PV : j'ai calé, j'ai calé. C'est compliqué.

Monsieur le Maire : C'est ce qui s'est passé en vrai.

Didier LE BIGOT : Oui, mais c'est compliqué, les phrases qui ne sont pas terminées, les...

Monsieur le Maire : C'est parce que c'est ce qu'on... Si, par exemple, on... Voilà : ce n'est pas compréhensible. Mais bon, c'est-à-dire dans le principal, il faudrait... Alors l'IA, justement, va évoluer. C'est-à-dire qu'à l'avenir, ça nous permettra d'extraire, de filtrer tout simplement tout ce qu'on peut avoir sur le direct.

Didier LE BIGOT : Toutes ces phrases qui n'apportent rien au compte rendu.

Monsieur le Maire : Qui parasitent, exactement. Tout à fait. Ça va évoluer. On est partis comme ça cette année.

Didier LE BIGOT : Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je passe au vote. Le compte rendu du mardi 28 avril 2026.

Christian MATHURIN : S'il vous plaît ?

Monsieur le Maire : Oui, Monsieur MATHURIN.

Christian MATHURIN : Oui, Monsieur MATHURIN. Avant de voter pour ou contre le compte rendu, vous deviez nous fournir les Power Point de la dernière séance. On ne les a toujours pas reçus. Sur le budget.

Monsieur le Maire : C'est noté. On vous les enverra, il n'y a pas de souci.

Christian MATHURIN : Merci.

Monsieur le Maire : Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

DÉCISION : LE COMPTE-RENDU EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2. Conseil municipal – Élection des délégués du Conseil municipal pour les élections sénatoriales.

Contexte : Les élections sénatoriales se tiendront le dimanche 27 septembre 2026 et le département de l'Eure est concerné par le renouvellement de ses sénateurs.

Afin de désigner les délégués des conseils municipaux autrement appelés « grands électeurs », Monsieur le Préfet de l'Eure a fixé au 05 juin, la réunion des conseils pour procéder à l'élection. Celle-ci a lieu sur un scrutin de liste reflétant la composition du conseil municipal et par vote à bulletin secret. Il est à noter que Monsieur le Maire ne fait pas partie de cette liste puisqu'il est déjà délégué au titre de son mandat de conseiller départemental.

Discussion :

Monsieur le Maire : Le dossier n° 2, le principal, je dirais, de notre ordre du jour : l'élection des délégués du Conseil municipal pour les élections sénatoriales. Donc avec Monsieur LE BIGOT, nous avons eu un contact pour n'avoir qu'une seule liste, puisque de toute façon le résultat aurait été le même, et puis ça simplifie tout simplement, et puis ça permet aussi, c'est très bien puisque ça permet de simplifier les choses et d'éclaircir. Donc on va passer aux élections. Malgré une seule liste, les règles ne changent pas, il va falloir qu'on vote à bulletin secret, et puis qu'on fasse venir les plus jeunes, au milieu. C'est ça, Monsieur GALLERNE ?

Jean-François GALLERNE (DGS) : Les deux plus jeunes présents et les deux plus âgés présents.

Monsieur le Maire : Voilà.

Jean-François GALLERNE : Les deux plus âgés présents, c'est Madame POUBELLE et Monsieur MATHURIN.

Monsieur le Maire : Donc Monsieur MATHURIN et Madame POUBELLE.

Jean-François GALLERNE (DGS) : Et les deux plus jeunes présents, c'est Monsieur CHEVALIER Paul-Henri et Monsieur SELTENSBERGER Romain.

Monsieur le Maire : Romain SELTENSBERGER. Il a quelques mois de plus que moi, mais bon.

Jean-François GALLERNE (DGS) : Le plus jeune, c'est Monsieur le Maire, mais comme Monsieur le Maire est déjà délégué au titre de son mandat de conseiller départemental et président de la commission électorale.

Monsieur le Maire : Voilà. Techniquement, vous nous distribuez donc les listes. Il n'y aura pas de grand suspense. C'est la procédure.

Christian MATHURIN : Excusez-moi, vous ne nous donnez pas les noms de la liste ?

Didier LE BIGOT : Vous listez les candidats ?

Monsieur le Maire : Ah, je peux si vous voulez. Effectivement. Mais vous les avez sous les yeux. La liste est là. Donc Monsieur Vincent SA PEREIRA, Madame Chantal TERRIÈRES, Monsieur Didier CHEVALIER, Madame Martine PHILIPPE, Monsieur Georges JAMET, Madame Myriam LEFEBVRE, Monsieur Cédric LACHÈVRE, Madame Nathalie MOINE, Monsieur Sébastien LEMARIÉ, Madame Karine DESLANDES, Monsieur Roger MIELOT, Madame Pascaline

VILLAIN, Monsieur Didier LE BIGOT, Madame Cécile DEMAY, Monsieur Christian MATHURIN. Et puis, suppléants : Madame Marie-Pierre NIVALT, Monsieur Romain SELTENSBERGER, Madame Karima CHEBOUROU, Monsieur Benoît QUEVILLON et Madame Chantal EKOKA.

Pour le compte rendu, 18 h 38, arrivée de Monsieur Sébastien LEMARIÉ.

Pour info, moi je n'y suis pas, parce que je suis délégué au titre du Département.

La boîte est vide.

On fait l'appel.

Il est procédé au vote à bulletin secret puis au dépouillement.

Christian MATHURIN : 29 bulletins.

Monsieur le Maire : C'est parfait.

Christian MATHURIN : Il n'y a pas eu de rature dessus, c'est bon.

Monsieur le Maire : Donc 29 bulletins validés. Donc cette liste est votée à l'unanimité. Je vous remercie. Merci Messieurs Dames. Je vous rappelle : les élections ont lieu le dimanche 27 septembre 2026 à la Préfecture. Bien, je vous remercie.

DÉCISION : APRÈS DÉPOUILLEMENT, IL EST CONSTATÉ 29 BULLETINS DE VOTE. LA LISTE PRÉSENTÉE EST ÉLUE A L'UNANIMITÉ.

3. Personnel – Élections professionnelles – Modalités d'organisation.

***Contexte** : Le 10 décembre 2026, les agents territoriaux seront appelés à choisir les représentants qui siègeront au sein de leur comité social territorial. La présente délibération a pour finalité de fixer les modalités pratiques de ce scrutin tant en termes de nombre d'élus, que de mise en œuvre des opérations électorales.*

Discussion :

Monsieur le Maire : Dossier n° 3, élections professionnelles. Cette année auront lieu les élections professionnelles, donc des agents. Pour rappel : 56 agents, dont 40 femmes et 16 hommes, dans la collectivité. De mémoire, nous tenons les statistiques nationales, les collectivités territoriales sont très féminines, c'est ainsi. Donc on vous propose aujourd'hui de fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel du CST, et donc 5 suppléants également. Alors, en fait, actuellement, le CST, cette instance tournait avec 3 représentants du personnel. Cela dit, pour l'avoir vécu ces dernières années, on n'a pas une représentation parfaite de nos services, puisque nous n'avions pas tous les services représentés. Alors là, pour autant, avec 5, on n'aura pas non plus tous les services, mais enfin ça permettra quand même de compléter, et puis d'avoir une présentation des services où il y a des horaires un peu particuliers, où les temps de travail ne sont pas les mêmes, et où les avantages ne peuvent pas être perçus de la même manière. Donc c'est bien d'avoir un collège de 5 représentants du personnel, ce qui va nous permettre d'avoir 5 représentants titulaires et 5 suppléants. Ça veut dire que normalement, en plus, on devrait toujours tourner avec le

quorum atteint, puisque 5 et 5 ça permet, d'autant plus que les CST ont le programme en fonction des possibilités de chacun, en fonction des horaires, en fonction des services, des impératifs des services, donc normalement ça devrait aller. Et on a reçu, donc nous avons reçu tous les syndicats dernièrement, pour justement... Donc ils trouvaient que la proposition était hyper intéressante. Forcément, ils ne vont pas dans l'autre sens. Et visiblement, en plus, la liste est déjà quasiment parfaite. Donc c'est que le personnel y est intéressé. Voilà.

Didier LE BIGOT : Monsieur LE BIGOT.

Monsieur le Maire : Oui ?

Didier LE BIGOT : Je veux savoir quels services ne sont pas représentés.

Monsieur le Maire : Ce qu'il faut savoir en CST, c'est qu'on ne représente pas les services, on représente la totalité du personnel. Je dirais que ce n'est pas grave, il n'y a aucune obligation.

Didier LE BIGOT : Tout à l'heure vous faisiez mention que...

Monsieur le Maire : Mais pour nous, nous connaissons les agents, forcément on sait qu'il manquait des agents, notamment dans le personnel de l'enfance, principalement, donc ça permet d'y inclure les agents.

Didier LE BIGOT : D'accord.

Monsieur le Maire : Voilà. Oui ?

Christian MATHURIN : Monsieur MATHURIN.

Monsieur le Maire : Monsieur MATHURIN.

Christian MATHURIN : Il y a combien de syndicats représentés ?

Monsieur le Maire : Un seul.

Christian MATHURIN : Un seul ? Parce que vous disiez « les syndicats ».

Monsieur le Maire : Oui, alors nous, on en a reçu plusieurs, forcément, puisque c'était hyper intéressant d'ailleurs de parler des pratiques actuelles, etc. En revanche, il y a qu'une... En fait, on ne le sait toujours pas, mais il n'y aura probablement qu'une seule liste déposée pour les représentants du personnel. Mais ça ce n'est pas à notre initiative, c'est à l'initiative du personnel. Voilà. Et donc il y a eu une note de service, que vous avez eue dernièrement, que nous avons co-signée avec Monsieur GALLERNE, pour les agents, en expliquant qu'effectivement l'idée c'était d'avoir 5 agents titulaires et 5 suppléants représentant et la collectivité et le personnel, et puis que le vote se ferait par urne directement sur place, sauf pour le personnel absent où effectivement ça se fera par correspondance. Le vote possible, sinon, c'est celui électronique, qui est hyper compliqué, et que même les grandes collectivités n'ont pas forcément pour le moment, parce que ce n'est pas encore d'une fiabilité extraordinaire et ça demande tout un tas d'organisations qui compliquent bien plus les choses. Voilà. Y a-t-il d'autres questions ? Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

DECISION : APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

- **DE FIXER A 5 LE NOMBRE DE REPRÉSENTANTS TITULAIRES DU PERSONNEL DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (LE NOMBRE DE SUPPLÉANTS ÉTANT ÉGAL AU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS TITULAIRES) ;**
- **DE FIXER A 5 LE NOMBRE DE REPRÉSENTANTS TITULAIRES DE L'EMPLOYEUR (LE NOMBRE DE SUPPLÉANTS ÉTANT GAL AU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS TITULAIRES) ;**
- **LE MAINTIEN DU PARITARISME NUMÉRIQUE EN FIXANT UN NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ ÉGAL A CELUI DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL TITULAIRE ET SUPPLÉANTS,**
- **LE RECUEIL, PAR LE COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL, DE L'AVIS SÉPARÉ DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ SUR TOUTES LES QUESTIONS DE L'INSTANCE,**
- **DE DÉTERMINER LE VOTE A L'URNE COMME MODE DE SCRUTIN.**
- **DIT QUE LE MAIRE EST CHARGÉ DE PRENDRE TOUTES LES MESURES NÉCESSAIRES A L'EXÉCUTION DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION.**

4. Domaine communal – Exercice du droit de préemption. – Bien supérieur à 10 000 €.

***Contexte :** La commune a l'opportunité de se porter acquéreur du bien sis 157 A rue du Grand Parc - Centre commercial du Vert Village cadastré section B 563 ; 568 & 585, composé d'un local d'activité divisé en 5 lots de 151,50 m² (Pharmacie) pour un montant de 120 000 €. Pour ce faire, elle entend exercer son droit de préemption urbain.*

Discussion :

Monsieur le Maire : Point n° 4, exercice du droit de préemption pour un bien supérieur à 10 000 euros, mais inférieur à 180 000 euros. Voilà, ça a toute son importance. Pour vous expliquer, vous connaissez tous les bâtiments où U Express exerce actuellement, à l'entrée du Vert Village. Deux copropriétaires pour ce bâtiment : le groupe Coop, qui a la partie commerciale de U Express, et l'ancienne pharmacie. L'ancienne pharmacie vend. Donc nous avons, comme toute vente sur la Commune, la possibilité de préempter. Je vous propose ce soir de préempter pour la partie anciennement pharmacie au prix de 120 000 euros, c'était le prix vendu. Je vous disais tout à l'heure : 180 000 ça a toute son importance puisqu'il n'y a pas eu besoin de faire venir effectivement les domaines, puisqu'on est en dessous du seuil des 180 000 euros. Alors pourquoi ? Parce que vous avez tous eu vent du U Express, donc du groupe Coop, qui tend à construire un futur magasin au Vallon Fleuri. Donc il se peut qu'à court terme, le Super U, enfin le U Express pardon, déménage. Et donc à ce moment-là, le groupe Coop qui en est propriétaire voudra revendre : ils nous l'ont clairement dit. Donc la possibilité de préempter est hyper importante pour le devenir de ce bâtiment, parce que ça veut dire qu'on aura la possibilité, nous, Mairie, de réunir l'ensemble et de n'avoir qu'une seule unité foncière, ce qui laissera beaucoup plus de possibilités pour le devenir du bâtiment. Globalement, on déciderait même, je n'en sais rien, dans deux ans, dans trois ans, on n'en sait rien, on déciderait de racheter l'ensemble pour y faire une maison médicale. Du coup, on peut, on n'a plus la petite partie, on sera complètement propriétaire, il n'y aura plus de copropriété, donc ce sera beaucoup plus simple. Un projet d'un privé ou d'une autre collectivité, ça nous permettra de revendre la partie anciennement pharmacie pour, pareil, n'avoir qu'une seule unité

foncière et refaire un projet qui tient la route et qui répondra aux attentes de la population. Voilà. Le but de préempter, c'est... Donc on ne peut pas préempter pour le plaisir, on ne peut pas préempter pour empêcher de faire quelque chose ; on peut préempter pour avoir donc un plan à court, moyen ou long terme, même, de toute façon. Donc c'est le cas. Ça nous permettra de réunir, de ne plus avoir de copropriété et donc d'avoir beaucoup plus de possibilités pour le devenir de ce bâtiment. Je reste avec des suppositions, puisque pour le moment ce n'est pas encore fait.

Chantal EKOKA : Bonsoir.

Monsieur le Maire : Bonsoir. 18 h 52, arrivée de Madame Chantal EKOKA. On ne vous affiche pas, c'est pour le compte rendu.

Donc voilà. Donc ça va permettre en fin de compte, pour le devenir, c'est hyper important de pouvoir se laisser cette chance de réunir l'ensemble, tout simplement. Alors après, on aura l'occasion de discuter ensemble et avec la population du devenir de ce bâtiment, de voir les attentes. C'est du privé, donc si on veut, nous, avoir la main, il faut l'envisager, il faut travailler les choses à l'avance, tout simplement.

Oui ?

Didier LE BIGOT : Monsieur LE BIGOT.

Monsieur le Maire : Monsieur LE BIGOT.

Didier LE BIGOT : Juste pour bien comprendre, là vous préemptez uniquement pour le local de la pharmacie.

Monsieur le Maire : Tout à fait.

Didier LE BIGOT : Ok. Donc vous serez dans un premier temps copropriétaire, avec...

Monsieur le Maire : Avec Coop.

Didier LE BIGOT : Nous, la Commune.

Monsieur le Maire : Nous, la Commune, exactement.

Didier LE BIGOT : Avec le groupe Coop.

Monsieur le Maire : Tout à fait.

Didier LE BIGOT : C'est une première étape en vue du rachat futur...

Monsieur le Maire : Pas forcément.

Didier LE BIGOT : ... au group Coop ?

Monsieur le Maire : Pas forcément. Quel que soit le projet, que ce soit même pourquoi pas l'Agglo par la suite, si on fait une maison médicale, parfois, il y a des co-portages avec les autres collectivités, peut-être qu'on aura la capacité de le faire dans deux, trois, quatre ans, je n'en sais

rien, mais l'avantage, c'est que ça nous permet justement beaucoup plus de liberté pour le futur projet.

Didier LE BIGOT : La Commune ne sera pas obligatoirement propriétaire de l'ensemble.

Monsieur le Maire : Ah non. Là on sera prioritaire, puisqu'on sera copropriétaire, mais prioritaire ne veut pas dire qu'on le fera.

Didier LE BIGOT : D'accord.

Monsieur le Maire : Tout simplement. Parce que je ne sais pas après combien sera vendue la partie du U Express actuelle. Et puis on ne sait pas. Mais l'avantage, c'est que ça permet, et ça va permettre... Là, dans un premier temps, l'idée c'est de préempter, et puis rapidement c'est de voir ce qu'on en fait malgré tout, puisque c'est un prix hyper raisonnable, puisque ça mesure 151 mètres carrés. Donc 120 000 euros, ça veut dire qu'on est en dessous, pour un bâtiment qui est somme toute en bon état, on est en dessous des 1 000 euros au mètre carré, ce qui est plutôt pas mal. Ça va nous permettre après, soit de faire... On va peut-être proposer une convention d'occupation précaire pour une activité, le garder, le proposer à un service communal, on ne sait pas encore. Mais là, l'opportunité de préempter, il ne fallait pas la louper, on ne l'a qu'une seule fois. Voilà. Donc c'est pour ça que je vous le propose ce soir.

Régine MOUCHARD : Donc il n'y pas de projet bien défini ?

Monsieur le Maire : Madame MOUCHARD. Non, justement. Mais pour définir le futur projet, il faut... Quand on a des projets, tôt ou tard, sur des bâtiments, sur des voiries, etc., plus on a de freins, plus c'est compliqué. Et le fait d'être en copropriété et d'avoir une petite partie, 150 mètres sur les 1 000 mètres carrés que peut faire le bâtiment, je n'ai pas la taille exacte mais c'est environ 1 000 mètres carrés, eh bien forcément ça permet de se donner beaucoup plus de liberté par la suite, puisque ça permet, s'il y a besoin, de tout clôturer. Selon l'activité, on pourra le faire, s'il y a besoin. Voilà, on aura la totalité, on disposera de la totalité du bâtiment. Et pour avoir un autre projet, même si ce n'est pas la Commune qui le porte, si c'est un privé ou une autre collectivité, eh bien on valorisera beaucoup plus les possibilités, le fait de dire nous, nos 151 mètres carrés actuels, on peut vous les revendre pour que vous ayez la totalité.

Régine MOUCHARD : D'accord.

Monsieur le Maire : Ça nous laisse beaucoup plus de possibilités pour la suite, tout simplement. Donc là, c'est du... On ne l'a qu'une fois, cette possibilité, donc il faut... Moi je vous propose vraiment de le faire, parce que ça nous donnera beaucoup plus de liberté dans deux ans, trois ans, enfin au moment où Super U, enfin où le groupe Coop, je veux dire, souhaitera mettre en vente sa partie. Oui, Monsieur LE BIGOT.

Didier LE BIGOT : On ne s'interdit pas, du coup, d'acheter la suite, d'acheter l'ensemble du bâtiment. Est-ce que c'est la stratégie qui est envisagée, en tout cas à l'heure d'aujourd'hui ?

Monsieur le Maire : Pas pour le moment.

Didier LE BIGOT : Rien d'envisagé ?

Monsieur le Maire : Non.

Didier LE BIGOT : Ok.

Monsieur le Maire : Non, non.

Didier LE BIGOT : Ça pourrait s'inscrire dans une stratégie future.

Monsieur le Maire : Non, tout à fait, il n'y a pas encore cette stratégie, parce que ça dépendra du coût. Mais c'est pareil, même si après, c'est un effort et ça permet d'avoir un bâtiment, un ensemble à connotation médicale par exemple, pourquoi pas. Aujourd'hui, on a cette chance, et pour en avoir reçu plus d'un, on a cette chance aujourd'hui d'avoir par exemple La Musse à proximité qui forme énormément. Et je le disais hier d'ailleurs en réunion publique, le fait que La Musse forme à Saint-Sébastien-de-Morsent, enfin dans l'Eure, tout du moins, parce que dézoomons un peu, ça permet d'avoir des futurs professionnels de santé qui s'approprient le territoire, qui l'aiment, qui commencent à y faire leur vie d'adulte. Et tout compte fait, on sait bien qu'une fois que les gens sont formés à un endroit, on découvre, et bon nombre d'étudiants exercent là où ils ont fait leurs études tout simplement. Donc ce qui paraît peu attirant dans l'Eure, parce qu'on n'a pas la mer, parce qu'on n'a pas... On connaît notre territoire, qui est quand même assez rural finalement, mais une fois que les gens le découvrent, ils l'apprécient tout simplement. Donc d'un point de vue attractivité, par exemple d'avoir La Musse, ça nous amène... Nous aujourd'hui on a des demandes de jeunes diplômés, par exemple en kinésithérapie, alors que c'est tout un casse-tête de trouver un kiné aujourd'hui, puisqu'il y a beaucoup de demandes et moins d'offres forcément. Donc si on veut les capter, tôt ou tard, il va falloir qu'on ait des propositions bâtimentaires à leur faire tout simplement. À l'image des médecins sur les années précédentes, où effectivement on avait une aide au médecin, qui serait parti sinon je pense à Évreux, parce que plus de local ici. Voilà, les circonstances faisaient qu'il y avait une opportunité à Évreux. Si on ne l'avait pas rattrapé au vol, entre guillemets, je pense qu'on ne l'aurait plus aujourd'hui. Et on a pu lui proposer des locaux sympas, avec des loyers... Nous, le but, c'est de rentrer dans les charges, point final. Donc aujourd'hui, le médical, il faut qu'on puisse réagir comme ça. On ne peut pas payer nous, la Commune de Saint-Sébastien, des installations avec des sommes de départ extraordinaires comme certaines communes le font. En revanche, dès qu'on a des possibilités d'accueillir dans des locaux sympas, corrects et puis avec un loyer attractif, il faut le faire. Enfin si on veut qu'on soit tous soignés au mieux, voilà. On a encore quelques années dures, ça tend à se décontracter, puisque les leviers d'actions d'il y a quelques années vont commencer à faire leur chemin, mais on est encore tendu d'un point de vue... On le voit bien tous autour de la table. Je pense qu'on est tous, si on a besoin de voir un médecin généraliste ou des spécialistes, ce n'est pas toujours évident et on ne les voit pas du jour au lendemain. Voilà. Mais pas de projet plus précis. Justement, c'est la préemption, c'est la DIA, vous avez vu la DIA : tout de suite, on en a discuté après ; effectivement, oui, c'est l'opportunité. Voilà, tout simplement. Et ça ne met pas en danger les finances de la Commune, puisqu'on est sur du hyper raisonnable. Et on réfléchira peut-être, pourquoi pas, à une convention précaire, parce qu'il ne faudra pas se bloquer sur des conventions qui durent trop longtemps et qui donnent des droits dans le temps comme un bail commercial par exemple, parce qu'après on rentre dans un système où on ne peut pas récupérer les locaux. En revanche, on peut tout à fait ne pas réfléchir à loger, entre deux, si on a une demande médicale, par exemple, pourquoi pas, sur des conventions précaires, en disant clairement les choses dès le départ.

Didier LE BIGOT : Monsieur LE BIGOT.

Monsieur le Maire : Oui.

Didier LE BIGOT : Je profite que vous ayez abordé le sujet des médecins généralistes sur la Commune.

Monsieur le Maire : Oui.

Didier LE BIGOT : Il était question sur l'ancien mandat d'essayer de récupérer un autre médecin généraliste, pour pallier justement un départ. Je ne sais pas ce qui a été initié de la part de la Municipalité pour recruter, éventuellement, essayer de récupérer un nouveau médecin ?

Monsieur le Maire : Alors c'est très compliqué effectivement. Le mieux qu'on a à faire, parce qu'on n'a pas de moyens, je vous le disais, sauf sur des locaux par exemple, le mieux qu'on a à faire, c'est de travailler avec les médecins existants, c'est ce qu'on fait d'ailleurs. Et aujourd'hui, pour simplifier aussi les choses, on a des possibilités d'avoir des internes. Donc c'est en cours, c'est en travail. On commence à avoir des nouveaux médecins qui s'intéressent au secteur et qui, j'espère, viendront tôt ou tard sur notre territoire.

Didier LE BIGOT : Ok.

Christian MATHURIN : S'il vous plaît ? Monsieur MATHURIN. Le problème qui a été évoqué récemment dans la presse entre U Express et l'enseigne Coop, est-ce que ça risque de remettre en cause le projet de super magasin ?

Monsieur le Maire : Alors non, mais je vous en parlerai, j'ai prévu de vous en parler à la fin, en informations. Là on est sur la préemption. Ça a un lien direct effectivement, mais non, sinon je vous... Non. Mais j'en parlerai un peu plus tout à l'heure.

Y a-t-il d'autres questions sur le droit de préemption urbain ? Bien. Je vous le sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

DÉCISION : APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL :

- **AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT A NOTIFIER L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN DE LA COMMUNE AU NOTAIRE ;**
- **DIT QUE L'ACQUISITION SE FERA AU PRIX DE LA DIA SOIT 120 000,00 € (CENT VINGT MILLE EUROS) ;**
- **PREND ACTE QUE L'AVIS DES DOMAINES N'EST PAS NÉCESSAIRE, CAR LE MONTANT DE LA TRANSACTION EST INFÉRIEUR A 180 000,00 €.**
- **DÉCIDE QUE LA COMMUNE METTRA EN PLACE LE FINANCEMENT NÉCESSAIRE A CETTE ACQUISITION VIA UN EMPRUNT AUPRÈS D'UN ORGANISME BANCAIRE AU MIEUX DES INTÉRÊTS DE LA COMMUNE ;**
- **AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT A SIGNER LES ACTES ET DOCUMENTS AFFÉRENTS A CETTE PROCÉDURE**

5. Informations.

Monsieur le Maire : Alors justement, les informations. On profite d'avoir un ordre du jour assez court. On reprévoira, si vous le voulez bien, un Conseil début juillet. De toute façon, avant les vacances, il y a toujours pas mal de choses à discuter et à passer en Conseil. Donc là, comme c'était un ordre du jour, et puis qu'il y a quand même pas mal d'absents, mais comme c'était un ordre du

jour imposé, on s'arrêtera là sur les délibérations, mais je vous propose un Conseil le mercredi, je crois de mémoire, 1^{er} juillet, juste avant les congés, en espérant vous avoir toutes et tous le plus nombreux possible. Donc Conseil le 1^{er} juillet.

Pêle-mêle, je vous donne rendez-vous mardi 9, mardi prochain en salle des fêtes à 18 h pour le schéma directeur du plan vélo EPN, sujet hyper important. C'est remis sur la table, avec mardi un exercice plutôt sous forme d'atelier pour voir les points les plus compliqués. C'est important d'y aller, parce que de toute façon, nous, uniquement sur Saint-Sé, très prochainement, le sujet sera remis sur la table. Donc c'est bien, si vous avez la possibilité, pour les cyclistes, et même les cyclistes occasionnels, ceux qui vont travailler tous les jours, c'est bien d'y venir parce que ça permettra justement d'avoir les idées. L'idée c'est de recueillir un maximum de points gênants actuels, comment on peut imaginer, nous en tant qu'habitants, faciliter les déplacements à vélo. Donc c'est bien d'y venir. Et ça permettra de faire un point en même temps en introduction sur ce qui se passe pour la déviation, avec justement les mobilités douces. Oui, Madame TERRIÈRES.

Chantal TERRIÈRES : Je veux juste savoir l'heure.

Monsieur le Maire : 18 h.

Chantal TERRIÈRES : Merci.

Monsieur le Maire : 18 h, salle des fêtes, mardi 9 juin, dans quelques jours.

Et avant de passer aux questions de l'opposition, le point Village seniors et Super U. Je ne vais pas refaire la réunion d'hier soir, en revanche je vous proposerais, si vous voulez, le 1^{er} juillet d'en parler, de faire un point Village seniors un peu plus précis, on aura peut-être du nouveau d'ici là en plus. Mais concernant le magasin U Express, donc qui appartient je vous le rappelle totalement à Coop, aussi bien les locaux que le magasin lui-même, c'est-à-dire que pour simplifier les choses, Coop exerce, est vraiment le commerçant, sous la marque U Express. Ce n'est pas une franchise, parce que c'est un peu différent dans ce type de contrat, mais c'est l'équivalent d'une franchise. Voilà. Donc le personnel est bien embauché par Coop. Les murs appartiennent à Coop. Ce qui s'est passé, on l'a lu dans la presse, des choses, alors qu'on comprend plus ou moins bien... L'avantage, pour éclaircir les points, c'est d'avoir rencontré les dirigeants. Et effectivement, il y a une période toujours très compliquée, parce que Coop a toujours été propriétaire du magasin, donc a toujours exercé, au début sous la forme commerciale Coop, dans les années 70, ensuite le Mutant, ensuite la marque Leader Price, et pour finir, U Express actuellement, il y a quelques années. Quand ils ont passé le contrat commercial avec le groupe U, Coop avait 16 magasins en tout. Il y a eu des transactions entre eux après. Donc aujourd'hui, Coop n'est propriétaire que de 9 magasins dans notre secteur. Et c'est sur la vente des 6 où il y a des malentendus entre les deux sociétés. Je m'arrête là, parce que je ne peux pas en dire plus, parce que c'est vraiment du droit privé, ce sont des affaires privées qui ne nous regardent pas, je le répète. En revanche c'est bien d'en parler, parce que j'ai leur autorisation, et puis ça nous concerne tous. Parce que j'étais encore tout à l'heure, ce midi, pour manger vite fait deux, trois bricoles ici, faire mes courses au U Express, j'avais un petit Monsieur devant moi qui arrivait avec son sac sur la caisse, et c'est la caissière qui lui faisait toutes les courses, qu'il lui passait et qui lui remettait dans son sac. Je me suis dit : il n'y a qu'ici qu'on voit ça. On a une proximité avec les habitants qui est quand même top, qu'on ne gagnera pas si on n'a plus ce magasin-là. Voilà, il faut le conserver. C'est pour ça que c'est bien d'en parler, parce qu'on voit bien que c'est agréable pour la vie de tous les jours d'avoir des commerçants aussi proches de la population. Donc voilà. Les mésententes entre les deux sociétés ne concernent pas le magasin ici, à la base ; ça concerne des transactions qui, d'ailleurs, d'autre part, surtout en Seine-

Maritime... Donc Super U, il nous a paru, voilà, le résultat : finalement, Super U met un peu de pression à Coop en disant, si on n'est pas d'accord, on arrête le contrat fin septembre, de mémoire, donc dans 4 mois. Donc ça veut dire que si Coop veut continuer, il y a 4 mois pour trouver une autre marque de commercialisation tout simplement. Donc ce qui est malheureux dans le planning de l'année, parce qu'actuellement ils devraient faire les commandes pour Noël, parce que Noël, ça représente un gros chiffre d'affaires pour ce type de commerce. Donc ça veut dire qu'en fait ils vont être dans la panade, puisqu'ils ne vont pas pouvoir commander les choses de Noël, ils vont se retrouver à Noël donc avec très peu de produits, et pas le chiffre espéré de l'année. Donc ça c'est catastrophique pour eux forcément. Donc ils sont en train de négocier pour que ça dure un peu plus longtemps. Et ils sont en train de négocier : leur but c'est de rester, de toute façon, U, c'est ce qu'ils nous ont dit très clairement, de continuer. Sinon, de toute façon, ils nous ont dit avoir déjà au moins deux autres propositions sympas, d'autres grandes marques. De toute façon, le magasin U que nous connaissons, le magasin top, je dirais, continuera dans tous les cas. Pour ce qui concerne... Ça c'est une certitude, eux continueront, sous U Express ou une autre marque, on n'en sait rien, seul l'avenir nous le dira. Même eux ne le savent pas.

En revanche, en ce qui concerne la construction, c'est le groupe Coop actuel qui bénéficie de la promesse de vente de l'Agglo EPN, parce que le terrain appartient à l'Agglomération Évreux Portes de Normandie. C'est bien eux qui profitent de la promesse. Et c'est bien le groupe Coop qui veut construire le nouveau bâtiment. Et d'après les dires du dirigeant, enfin des dirigeants, en plus on en a vu plusieurs, eux, ça ne pose pas de soucis financièrement, etc., pour construire le bâtiment. Donc de toute façon ils veulent construire la nouvelle surface commerciale sur la ZAC du Vallon Fleuri, pour les mêmes raisons qu'auparavant, parce que de toute façon ils n'ont pas assez de place pour travailler correctement, il leur manque des quais, ils n'ont pas de chambres froides correctes, ils ne peuvent pas avoir un rayon frais direct puisque pas de quoi travailler, enfin il leur manque beaucoup de mètres carrés surtout pour la préparation et la réception. Voilà. Donc ça, ça ne change pas. Donc eux veulent continuer. Donc ils continueront soit en U, sous la marque U, soit sous une autre grande marque, que je ne connais pas, même eux. Mais voilà, ils continueront et le projet n'est pas remis en question. Ça tombe bien, puisque de toute façon on va pouvoir avoir le dépôt du permis fin d'année, puisque, enfin, après quatre, cinq ans de combat, on a tout ce qu'il faut, on a toutes les autorisations officielles pour pouvoir déposer un permis de construire et avoir une instruction sans encombre. Voilà où on en est aujourd'hui.

Donc je vous propose pour ce soir d'en rester là, mais au prochain Conseil de refaire un point, et sur Village seniors, et sur le futur magasin du groupe Coop. On en saura peut-être plus, parce que c'est dans quasiment un mois.

Didier LE BIGOT : Monsieur LE BIGOT.

Monsieur le Maire : Oui ?

Didier LE BIGOT : Je voudrais juste faire une petite remarque concernant la réunion publique d'hier soir, concernant le Village seniors. Je trouve regrettable qu'on n'ait pas été informé au préalable de cette réunion publique en Conseil municipal.

Monsieur le Maire : Non, non, parce qu'elle n'était pas prévue. Elle a été prévue, comme vous l'avez tous reçu dans vos boîtes aux lettres. On a fait l'effort, avec l'équipe principalement, dimanche dernier, jusqu'à dimanche dernier : la totalité des boîtes aux lettres de Saint-Sébastien-de-Morsent.

Didier LE BIGOT : Je ne remets pas en cause le travail qui a été fait. Mais je trouve dommageable qu'en amont, le Conseil municipal ne soit pas informé.

Monsieur le Maire : Si.

Didier LE BIGOT : Qu'il y ait des réunions publiques de consultation.

Monsieur le Maire : Quand elles sont prévues, c'est possible. Là elle n'était pas prévue. D'ailleurs, à tel point que nos bénévoles, qu'on remercie d'ailleurs au passage, qui nous aident toujours pour le boîtage, ont eu l'information vendredi dernier, l'accord, puisque je ne pouvais pas, on avait pré-organisé dans la semaine la réunion, mais j'attendais encore quelques accords, et notamment du Maire Président d'Évreux Portes de Normandie, donc voilà.

Didier LE BIGOT : Je ne remets pas en cause le boîtage, au contraire, je remercie les gens qui s'investissent justement pour ce genre d'opération.

Monsieur le Maire : Ça nous a fait du bien, ça a fait marcher.

Didier LE BIGOT : Pas de souci.

Monsieur le Maire : Ça permet de bien voir en détail la Commune, donc ça c'est toujours très bien. Mais bien sûr, si on l'avait fait à l'avance... Ma seule crainte, notre crainte, c'était de ne pas avoir beaucoup de monde. Finalement on était trop nombreux, heureusement d'ailleurs. J'imaginais, moi, la faire ici au départ, pour avoir une projection plus claire. Heureusement qu'on ne l'a pas faite ici, puisqu'on aurait été contraints de l'annuler de toute façon puisqu'on n'aurait pas pu être 250 comme nous étions hier en salle des fêtes. Mais l'idée, de toute façon, de cette forme de réunions, en revanche, ce sera de les prévoir plus à l'avance, je suis d'accord, vous serez au courant.

Didier LE BIGOT : Et puis qu'on ait l'occasion effectivement de débattre un petit peu en amont en Conseil municipal, c'est le lieu d'échanges.

Monsieur le Maire : C'est le lieu d'échanges. Mais là, quelquefois, ce sera même peut-être dans l'autre sens souvent. Ce seront les réunions publiques, et après entre nous, ça permet de débattre avec le retour des réunions publiques. Il faut dézoomer au fur et à mesure. C'est intéressant aussi. Mais selon les sujets, ça peut changer. Mais là, de toute façon, c'est un sujet où on a été pressés, puisqu'il faut donner les réponses assez rapidement par rapport au Village seniors, et comme les conditions ont changé, tout de suite avec l'équipe on a voulu que la population nous donne quand même un minimum son avis.

Didier LE BIGOT : Je ne vous reproche pas du tout la consultation de la population, au contraire.

Monsieur le Maire : Mais là on a fait au plus vite. Pour faire au plus vite et pour toucher tout le monde, on a décidé de boîter, parce que c'est le seul moyen qu'on ait de toucher les jeunes, les moins jeunes, les gens qui travaillent, les retraités, peu importe. On va tous au minimum une fois par semaine, normalement, à la boîte aux lettres. Voilà.

Christian MATHURIN : S'il vous plaît ? Monsieur MATHURIN. Pour revenir sur ce que disait Didier, c'est dommage. Parce que vous dites, vous étiez pris par le temps, d'accord. Mais on avait un CM le 5 et vous organisez une réunion publique le 4. Ça aurait très bien pu être décalé d'une semaine, je suis désolé.

Monsieur le Maire : Non. On a eu la chance d'avoir le Président de Sérénia hier. Donc c'était très compliqué. Normalement, à la base, la réponse doit être donnée pour lundi. On l'aura lundi 8 juin, c'est ce que nous avons convenu. On a réussi à avoir un peu plus de délais. Mais non, c'étaient des possibilités... Dans l'agenda, c'était la seule date qui allait, parce que nous n'étions pas tout seuls. Là il fallait que, moi-même, un soir, et en plus après il fallait trouver un soir avec Sérénia, pour qu'ils puissent venir comme hier présenter eux-mêmes. J'aurais pu la faire la présentation, mais ça n'allait pas du tout, je n'avais pas envie parce que c'est eux qui ont changé le projet pour les raisons qu'ils nous ont expliquées hier. C'était bien qu'ils soient là pour répondre à pas mal de questions.

Ensuite, les questions que nous avons reçues d'Agir ensemble pour Saint-Sébastien.

Question : « *Plan canicule, premièrement. Nous subissons et allons subir de plus en plus de périodes de fortes températures. Quelles sont les procédures qui ont été définies pour les écoles, le personnel municipal, les personnes âgées ? La liste des personnes fragiles a-t-elle été mise à jour ? De plus la médiathèque est un lieu qui reste frais en cas de fortes chaleurs : peut-on envisager en cas de hausse de température d'étendre ses horaires ?* » Alors, je vais passer pas mal la parole pour vous répondre. Juste, moi, par rapport au personnel municipal, ici comme tout le monde nous avons chaud à la Mairie, c'est sûr. La salle dans laquelle nous sommes reste fraîche à partir du moment où on n'ouvre pas tellement les volets. Et nous l'avons mise à disposition ici du personnel pour pouvoir travailler un peu plus frais, si c'était possible. Effectivement, même le repas du midi, tout ça, si l'autre salle est plus chaude, on pourra tout à fait imaginer la proposer pour qu'elle serve si elle reste plus fraîche. Ça a été le cas la semaine dernière quand il a fait très chaud. Nous avons un ou deux agents qui ont voulu, d'autres qui sont restés dans leurs bureaux, parce que, pareil, ils avaient maintenu une température supportable, mais sinon les bureaux les plus chauds on leur a proposé de venir travailler ici, ce qui est normal. Concernant les services techniques, nous proposons de décaler les horaires pour qu'ils puissent travailler en fonction des heures les plus fraîches. Et donc effectivement ça doit passer en CST, etc. Mais dans la précipitation, de toute façon nous sommes prêts à aménager. On est conscients du travail en extérieur : c'est très compliqué quand il fait très chaud. Donc effectivement il faut prendre soin du personnel, il n'y a pas de soucis.

Concernant les personnes âgées...

Didier LE BIGOT : Excusez-moi ?

Monsieur le Maire : Oui ?

Didier LE BIGOT : Excusez-moi de vous couper. Monsieur LE BIGOT. Justement, vous parliez d'aménagement d'horaires : qu'est-ce qui vous permet de les déclencher ? Vous attendez obligatoirement une alerte orange ?

Monsieur le Maire : Non. Parce qu'on ne l'aura jamais sinon.

Didier LE BIGOT : D'accord. Ok.

Monsieur le Maire : On n'est quasiment jamais en période de canicule, puisque la canicule, la définition, c'est d'avoir des températures au-dessus de 20 degrés y compris la nuit pendant 3 jours consécutifs. Donc en fait en France, en Normandie, on a très peu de canicules. Donc la canicule en fait n'existe pas. Dès que ça devient trop chaud. De toute façon, on voit tous les jours les services techniques, je parle des services techniques parce que c'est forcément le personnel qui, par définition, surtout dans ces périodes-là, travaille de plus en plus dehors, puisque l'entretien des

espaces communs notamment... Donc forcément, dès qu'on voit que... Ils nous le demandent, ils nous le proposent, et puis on dit oui tout de suite, même sans avoir les alertes de la Préfecture, parce que sinon on les attendrait encore, on ne les aurait jamais.

Concernant la liste des personnes fragiles ?

Chantal TERRIÈRES : Elle est à jour, elle est mise à jour automatiquement.

Monsieur le Maire : Madame TERRIÈRES.

Chantal TERRIÈRES : Madame TERRIÈRES. Même s'il ne fait pas chaud, au fur et à mesure qu'on a connaissance des personnes fragiles, la liste est mise à jour. Le jeudi et le vendredi, on n'a pas attendu le plan canicule, ni quoi que ce soit : avec Élodie, on s'est préoccupé des personnes sensibles et fragiles. Moi j'ai visité trois personnes le jeudi, Élodie en a visité deux le vendredi, dont deux personnes qu'on a rajoutées sur cette liste de personnes fragiles. J'ai aussi, par rapport à ça, parce que les personnes fragiles ou les personnes âgées, ça ne fait pas partie d'un plan vraiment canicule, donc j'étais au Conseil des sages fin mai, et j'ai discuté. Je leur ai fait une proposition, dont je vais vous parler, qui n'est pas encore finalisée puisqu'il faut la travailler et je vous la représenterai en Conseil municipal. Avec le Conseil des sages, et si des personnes de l'opposition veulent participer, je veux bien, toutes personnes, nous allons mettre en place une commission pour qu'à partir du mois de septembre nous ayons, j'ai trouvé ce mot très agréable, des référents réconfort. C'est-à-dire, nous avons des personnes dans les quartiers, nous tous, même des personnes plus âgées, nous connaissons tous des personnes qui sont seules ou autres, et donc avec le Conseil des sages, on va nommer des personnes dans chaque quartier qui auront le rôle d'aller visiter ces personnes une fois par semaine pour savoir si ça va bien, s'il leur manque quelque chose. Et je ferai une réunion tous les deux mois avec ces personnes-là pour faire un point, pour savoir s'il faut amener Élodie, s'ils ont besoin de quelque chose. Voilà. Donc on a des référents de vigilance, c'est ça ?

Monsieur le Maire : Exactement.

Chantal TERRIÈRES : Au Conseil des sages, ils ont été ravis de ma proposition. Donc nous allons mettre en place, pas juillet-août, parce que beaucoup de personnes partent, mais à partir du mois de septembre, on va travailler jusqu'en janvier, pour qu'en janvier les référents réconfort soient mis en place dans chaque quartier.

Monsieur le Maire : Ça va officialiser ce que certains font de toute façon naturellement, mais effectivement, parce que tous autour de la table, si on a tous en tête un voisin, un petit voisin ou une petite voisine dans la rue, quand on parle, on regarde les volets ou si ça bouge, on a tous ce réflexe-là. Mais ce n'est pas le cas de tout le monde, ce n'est pas le cas partout. Donc là ça va permettre effectivement de mailler officiellement les choses et c'est plutôt sympa. Ça se fait naturellement, mais on n'a pas forcément les remontées. Sachant que la liste des personnes fragiles, c'est à l'initiative, complètement, des habitants, que ce soient les personnes fragiles ou l'entourage. Donc nous vous le rappelons : si vous avez connaissance, n'hésitez pas de toute façon à remonter les noms, puisque c'est un travail de tous aussi dans le collectif, de remonter les noms des personnes fragiles qu'on peut connaître sur la Commune, puisqu'aujourd'hui, officiellement, on n'a aucune liste toute faite qui peut nous arriver, ce qui serait plutôt pas mal, on pourrait travailler avec l'ARS, avec la Sécurité sociale, enfin il y a tout un tas de... D'ailleurs c'est en cours, le Département y travaille, mais c'est compliqué parce qu'il y a des barrières administratives, ce qui est quand même incroyable. Peu importe. Mais là, pour le moment, on en est encore à l'étape du bricolage, au niveau

communal. Donc le bricolage, plus on est à le faire, mieux c'est. Donc n'hésitez pas, si vous avez connaissance de gens qui vous paraissent un peu plus vulnérables, pas loin de chez vous, à nous communiquer les noms, et puis nous on prendra contact, enfin surtout Madame TERRIÈRES prendra contact pour leur demander l'autorisation d'être dans la liste et puis d'avoir cet appel systématique ou ce référent réconfort.

Chantal TERRIÈRES : En fait ce n'est pas un appel. Ce sera... Enfin, c'est un appel systématique quand on va être en fortes chaleurs, même s'il n'y a pas de vigilance, mais à partir des chaleurs comme la semaine dernière, c'est normal. Et puis aussi, là je suis allée en voir deux, ce sont les voisins qui ont téléphoné parce que ces personnes étaient seules et qu'ils se faisaient du souci. Donc c'est important. C'est pour ça que je voudrais mettre en place des référents réconfort, pour que tous ces noms reviennent à la Mairie, pour qu'on puisse surveiller comme il faut. Pas pendant la chaleur, toute l'année.

Monsieur le Maire : Toute l'année. Mais là, on a eu dernièrement un cas très compliqué, que Madame PHILIPPE et Monsieur JAMET ont géré. C'était tragique, à la fin. Mais vraiment, c'est pareil, on aurait pu gagner en temps si on avait été prévenus un petit peu plus tôt, parce que c'est quelqu'un âgé qui était tout seul, et donc qui était tombé. Donc alors, ce n'est pas forcément cette chute qui l'a fait partir, mais n'empêche qu'on n'est parfois pas assez réactifs, simplement en tant que voisins, et on n'a pas d'obligation, ça devrait presque, avec les systèmes comme Présence Verte. C'est vrai, quand on vit tout seul, même à deux je dirais, mais à un certain âge, et surtout tout seul, de toute façon, on devrait avoir le réflexe d'avoir cet abonnement Présence Verte, qui aujourd'hui... En plus, c'est tout un tas d'aides pour l'avoir, même si c'est une question financière. Mais voilà, il faut le travailler, et c'est à nous de le suggérer, parce que ça permet de gagner quand même du temps. Parce que quand vous êtes tout seul et que vous êtes par terre sur deux jours, forcément, quand on s'en aperçoit, c'est beaucoup plus compliqué que quand c'est une heure après.

Didier LE BIGOT : Monsieur LE BIGOT.

Monsieur le Maire : Oui ?

Didier LE BIGOT : Je voudrais saluer justement cette excellente idée. Ça fait du bien, un petit peu de bienveillance. Je suis sûr que dans notre groupe, on trouvera forcément des personnes qui seront impliquées pour participer à ce genre de commission.

Juste pour information, on a identifié combien de personnes dites fragiles sur la Commune ?

Chantal TERRIÈRES : Je ne l'ai pas.

Didier LE BIGOT : Si vous n'avez pas le chiffre, avoir une idée.

Chantal TERRIÈRES : Je ne sais pas.

Didier LE BIGOT : Pas du tout ?

Chantal TERRIÈRES : Non.

Monsieur le Maire : Peut-être 200 ?

Chantal TERRIÈRES : Oui, à peu près.

Monsieur le Maire : Je pense à peu près 200.

Didier LE BIGOT : Ah, quand même. Ok.

Monsieur le Maire : De mémoire, parce que c'est une liste qui bouge. Cependant on se rend compte que parfois, avant le pépin, on a du mal à voir les gens. C'est-à-dire que les fois où on a les informations de personnes, c'est quand justement il y a eu une chute, alors que si on les avait peut-être en amont, ça permet quand même d'anticiper.

Concernant les écoles, Madame MOINE ?

Nathalie MOINE : Sur les écoles, les procédures sont en lien avec l'Éducation nationale et les directrices directes des écoles, puisqu'elles sont, sur la journée, en tout cas, garantes de la prise en charge des enfants. C'est une application des recommandations du ministère de la Santé, du protocole de l'Éducation nationale, qui sont rappelés à tous les agents, effectivement, sur la période pré-estivale. Là, il s'agit, pour l'instant il nous reste à formaliser un peu ces procédures gestion canicule pour qu'il y ait une fluidité et une action de prévention un petit peu plus en amont en tout cas sur l'état du matériel et les petites choses qu'il reste à faire. Moi j'ai fait un état des lieux au niveau de la restauration scolaire, puisque c'est aussi un moment un peu critique en tout cas pour les enfants et les personnels avec la gestion des repas. En tout cas, sur ces temps-là, tout le monde m'a dit que ça a été un petit peu chaud, c'était peu dire, sur une période très courte, mais que ça n'a pas posé de problème particulier, en tout cas majeur, sur la semaine qui s'est déroulée.

Monsieur le Maire : Voilà. Et puis je pense qu'on peut souligner que vous aviez déjà mis précédemment de toute façon certaines actions, que d'autres avaient été mises cette année encore, je pense à l'aménagement du patio, il y a des aménagements bâtimentaires.

Nathalie MOINE : Les écoles sont fournies en ventilateurs.

Monsieur le Maire : Ventilateurs pour chaque classe. C'est vrai que ce sont des procédures. On n'a que des écoles de plain-pied, donc effectivement ça chauffe un peu plus que deux étages, forcément. Et pour autant, l'une n'est pas très vieille et l'autre un peu plus, mais enfin elles sont isolées, mais elles peuvent l'être bien plus effectivement. Il y a le système aussi, tout ce qui est menuiserie, parce qu'on sait bien que les chaleurs arrivent par la menuiserie. Elles ont été conçues sans volet roulant. Donc certains avaient été aménagés, je pense à Marie Laurencin, sur des classes les plus chaudes. Il y en a encore à faire. Mais c'est vrai que ce sont des épisodes qui arrivent un peu plus qu'autrefois. Les cours sont aussi arborées différemment, il faut qu'on pense aussi à ça. C'est-à-dire qu'à un moment donné, il y a peut-être 20 ans, 25 ans, tout le monde trouvait que les feuilles dans la cour c'était pénible, parce que ça salissait, parce que si, parce que ça, mais finalement c'est bien, on se rend compte. On voit bien dans les rues, quand on passe dans les rues arborées, c'est tout de suite beaucoup plus frais. On a la chance à Saint-Sébastien d'avoir pas mal de zones d'ombre, quand on n'a pas de chenilles, forcément, mais sinon on a pas mal de zones d'ombre. Donc on sent tout de suite que les arbres font leur travail, effectivement. Donc c'est à nous d'aménager au maximum les choses ainsi. Mais ça ne se fait pas en un claquement de doigts. En revanche il y a quand même tout un tas de process qui peuvent être mis en route, qui améliorent grandement la vie de...

Chantal TERRIÈRES : On a aussi la chance d'avoir quelques classes qui sont inoccupées dans les écoles, qui permettent aussi de délocaliser des lieux un peu plus frais pour maintenir les enfants dans des conditions correctes.

Monsieur le Maire : Tout à fait. En plus, on le répète, mais les directrices le savent, on met à disposition l'intégralité des écoles, même sur des pièces vides, on pourrait les fermer, mais on avait fait le choix de laisser l'ensemble des pièces à disposition de l'école, justement pour essayer de ventiler à droite à gauche, et puis d'aller dans les pièces les plus fraîches. Et puis après on n'est pas contre, nous, de mettre à disposition, si un gymnase est resté plus frais pour les activités. Il faut aussi savoir adapter tout cela en fonction. Justement...

Benoît QUEVILLON : Si je peux me permettre, pour les écoles.

Monsieur le Maire : Oui ?

Benoît QUEVILLON : Ce qui est fait aussi, c'est qu'on a amené des verres supplémentaires pour les enfants.

Monsieur le Maire : Oui.

Benoît QUEVILLON : C'est très important, parce que c'est très important de boire, d'assurer l'hydratation de tous les élèves. Donc ça a été fait aussi, apporter des verres supplémentaires, parce que beaucoup d'enfants viennent avec leur bouteille, mais malheureusement il y en a toujours un petit nombre qui...

Monsieur le Maire : Tout à fait. Donc l'eau du robinet étant potable, on va boire l'eau du robinet. Donc c'est vrai, ça contribue effectivement à faire boire, et à contrôler, à vérifier, le corps enseignant, quand on a des verres que chacun va remplir, on voit si les enfants boivent. Parce que le problème des enfants, c'est ça aussi. Dans le jeu, dans tout ça, ils ne pensent pas forcément à boire, ils ne se le disent pas forcément comme nous. Donc c'est vrai que c'est important. Concernant... C'est tout un tas de petites actions comme ça de toute façon qui facilitera les choses.

Monsieur le Maire : Oui, Monsieur LE BIGOT ?

Didier LE BIGOT : Excusez-moi. Une dernière question, ou pas. Concernant les écoles, avant la période dite de canicule, on a eu une période un peu plus fraîche, je ne sais pas si vous vous rappelez.

Monsieur le Maire : Oui.

Didier LE BIGOT : On était limite à allumer le chauffage et pour certains ils l'ont rallumé. Comment ça s'est passé dans les écoles ? Les enfants ont eu froid, il y avait encore du chauffage ?

Monsieur le Maire : Ils ont eu un peu plus frais, ils ont dû mettre des pulls, forcément. J'avais entendu, j'ai eu des questions directes, on en a discuté, même avec Madame MOINE. En fait, le problème aujourd'hui des variations de température, c'est vrai que c'est compliqué. Mais on ne peut pas remettre pour deux ou trois jours plus frais le chauffage en route, d'un point de vue coût effectivement, d'un point de vue efficacité, parce que remettre un chauffage en route sur ces bâtiments-là, on ne les remet pas en route tel que, à chaque fois Dalkia revient. Il y a une telle inertie que de toute façon on a chaud deux ou trois jours après, vraiment, en calories, puisqu'au départ on sait bien que quand on remet en route le chauffage, les premiers jours, même un radiateur chaud, on ne récupère pas la chaleur, parce que les murs, etc. Et puis en fait on était... Alors ça n'empêche que pour certains points on pourra réfléchir, pour ce dortoir, à avoir un chauffage, peut-

être d'appoint, mais d'appoint officiel, parce qu'un appoint ce n'est pas un bain d'huile sur une rallonge : ça, on n'a pas le droit, on n'en veut pas. Mais un vrai chauffage pourquoi pas effectivement. Cela étant, une classe où on est 25 dans la classe, c'est vrai que, même s'il fait un peu plus frais, il fait frais la première demi-heure, après ça chauffe aussi rapidement. Après voilà. Aujourd'hui, j'ai reçu le mail de la FCPE, je me suis dit peut-être qu'on est un peu durs. Il me semblait que je n'avais pas été trop dur, parce que par rapport à d'habitude, j'avais laissé même un mois, un mois et demi de plus le chauffage. Mais c'est vrai qu'en disant, bon, il y a du confort, et puis finalement le chauffage, quand il ne fait pas très froid à l'extérieur, c'est vrai que ce n'est pas là où ça consomme le plus. Bon. Et Dalkia, notre prestataire de chauffage qui a quasiment le monopole, puisqu'il n'y en a pas 36, nulle part ailleurs, le chauffage n'a pas été remis non plus dans les écoles. Alors forcément, ça regèlerait, on le remettrait, on tomberait dans un rythme d'hiver, on le ferait. La preuve : on a eu ces deux jours compliqués, moi j'ai eu le mail le mardi, le jeudi on commençait déjà à avoir 22, 23, et le vendredi on était à 32, 35 l'après-midi. Donc en fait on aurait eu l'effet du chauffage au moment de... Il y avait le mercredi entre deux où l'école était fermée. Donc non, la décision est de ne pas remettre en route le chauffage. Mais après, dans les collectivités à un moment donné, il faut aussi, je vous le dis, à moins qu'on ait 8 degrés dans les classes, il faudrait se poser les bonnes questions, forcément, mais là du 15, 16, 17, oui c'est frais. On a eu la même chose ici. Alors nous c'est pire, parce qu'effectivement dans un bureau, le personnel, quand on est tout seul dans son bureau, on ne réchauffe pas de la même manière que quand on est 25. En plus c'est ce qui est compliqué dans les écoles, Monsieur QUEVILLON, vous qui avez exercé quelques années, quand on est 25 dans une classe, oui on arrive, c'est peut-être un petit peu frais, mais rapidement on est même obligé d'ouvrir les fenêtres, même l'hiver, parce que la chaleur humaine : à 25 dans une classe, forcément, on a vite très chaud. Bon après, voilà, on considère... La remarque, je ne l'ai pas eue directement des directrices, je l'ai eue des parents d'élèves et des délégués de classe. D'ailleurs leur remarque était sympa. Ça me donnera l'occasion, enfin avec Madame MOINE, il faudra qu'on aille en discuter justement avec eux, qu'ils prennent conscience aussi. Oui, alors à la maison, moi c'est pareil, on a eu un peu frais, je n'ai pas remis le chauffage pour autant. Bon, après on est tous différents là-dessus. Oui ?

Didier LE BIGOT : Justement, il faut être vigilant dessus, parce qu'effectivement nous en tant qu'adultes, c'est facile, on va bouger un petit peu, on remet un pull. Là les enfants restent assis sur place. Ce qui m'embête un petit peu, c'est l'exemple que vous donniez, d'avoir une période d'inertie, on rallume le chauffage mais il ne fera chaud que trois jours après. À ce rythme-là, on risque de décaler à chaque fois : eh bien non, il va faire meilleur demain donc on ne rallume pas, et puis on a vite fait de se retrouver à jamais rallumer un chauffage, alors qu'il y en a peut-être besoin. Et des enfants en classe qui restent assis...

Monsieur le Maire : Mais une heure après, je vous assure, il fait 20, 22 dans une classe. À 25 dans une classe, nos classes ne sont pas extraordinairement grandes en plus. Vous avez tout de suite une température...

Benoît QUEVILLON : Pour beaucoup d'enfants, la température, de toute façon, dans les classes, par principe, on doit déjà aérer tous les jours, été comme hiver, on doit aérer, et ça remonte très vite. C'est vrai que les classes malheureusement ne sont pas très grandes, surtout à Leforestier. On a toujours lutté là-dessus, parce que c'est vrai que les classes ne sont pas très grandes. Mais avec 25 enfants, c'est vrai que ça remonte très vite, la température. Et le froid dans les classes, oui, on peut l'avoir. C'est surtout quand il y a beaucoup d'humidité, quand il y a beaucoup...

Monsieur le Maire : Oui c'est ça, c'est un ressenti.

Benoît QUEVILLON : C'est un ressenti, mais théoriquement...

Monsieur le Maire : Mais on sera vigilant, et puis en cas de dérèglement climatique total, on ne le fera pas au mois le mois, on regardera effectivement en fonction des températures, chose qui a été faite, parce que je vous l'ai dit, d'habitude, habituellement, la coutume c'était d'être coupé au 15 mars, même dans le collectif. Aujourd'hui on voit bien qu'on tend à ne plus avoir des règles telles que, et puis se dire on va couper quand on voit que ça se réchauffe tout simplement.

Et concernant la médiathèque, alors effectivement, il y a parfois la possibilité de trouver des locaux un peu plus frais pour les gens qui seraient vraiment dans des... Mais alors la médiathèque, je ne dis pas oui, non, absolument pas : il faudrait qu'on travaille les choses. Mais étendre les horaires de la médiathèque, je ne sais pas si ça donnerait quelque chose. On aurait un gymnase qui resterait plus frais, pourquoi pas. Mais il faudrait qu'on atteigne des chaleurs assez incroyables.

Didier LE BIGOT : Ce qui arrivera.

Monsieur le Maire : Alors sans doute, mais du coup, ça ne sera même plus la médiathèque. Les gens resteraient absolument chez eux, forcément, parce que... Et puis il faut apprendre à garder le frais au maximum, il faut apprendre à ne pas ouvrir en pleine journée, il faut apprendre à ouvrir la nuit. Effectivement, c'est plus là-dessus qu'il faudrait qu'on travaille avec la population, pourquoi pas. Mais la médiathèque en plus, on ne va pas faire un... Parce que c'est surtout la nuit aussi qu'on souffre, ça serait délicat de faire un dortoir. Mais bon après, pourquoi pas, enfin il n'y a pas de... Mais il faudrait trouver quelque chose qui puisse profiter à plus de monde, parce qu'effectivement même la médiathèque, en possibilité d'accueil, c'est restreint aussi. Il faut réfléchir, pourquoi pas. Mais de toute façon, on le fait déjà naturellement chez nous. Moi, j'ai discuté avec des gens qui allaient déjeuner dans leur sous-sol, parce qu'ils avaient un sous-sol. J'imagine que c'était bien aménagé. Il peut y avoir la télévision, tout ça, et ils sont au sous-sol au frais, et les jeunes au frais. C'est très bien. Ici, instinctivement, je vous dis, pourtant c'est en plein soleil, donc les journées les plus chaudes, on n'ouvrirait absolument pas les volets, ça restait frais. On a notamment Élodie, l'assistante sociale, qui est venue travailler quand même là, avec son téléphone. En plus, elle, c'est assez simple : elle a le téléphone et puis son ordinateur, donc ça se fait assez facilement. Elle est venue travailler là parce qu'elle n'avait pas grand-chose dans son bureau, au contraire. On a une possibilité d'adaptation assez souple, je dirais.

Question : *« Nettoyage du gymnase Patrick Guillaume. Alors, les toilettes des personnes handicapées sont toujours fermées : quand seront-elles de nouveau accessibles ? Les bancs pour les spectateurs sont sales : à quelle fréquence sont-ils nettoyés ? Cette fréquence ne devrait-elle pas être augmentée afin que les bancs restent propres ? Idem pour les poubelles qui ne sont pas régulièrement vidées. »* À moins que, Cédric, tu veuilles répondre, mais, bon, alors les toilettes handicapées, tout simplement, le plafond s'était écroulé à cause des fuites d'eau. On a passé les travaux, donc c'est en cours, donc on va le faire refaire dès qu'on est certain que les fuites d'eau sont terminées, ce qui semble être le cas, donc on va le refaire. C'est un chantier, on verra : soit le faire en interne par les services techniques, soit le faire faire. Je pense qu'il faudra qu'on le fasse faire, par ce que ça va... Le problème c'est que les gars savent le faire mais ça va leur prendre du temps, et ils ont autre chose. On le sous-traitera sans doute, tout simplement parce que ça s'était écroulé à cause d'une fuite, qui avait été soi-disant réparée, mais en fait elle venait de vachement plus loin, d'où les frais que je vous ai proposés au vote du budget pour l'étanchéité de ce gymnase. Donc voilà. On va pouvoir le faire faire, parce que maintenant on voit bien qu'il n'y a plus de souci d'eau.

Les bancs des spectateurs sont sales, mais ils ne vont pas plus être nettoyés, ils vont être refaits. On aurait dû le faire, on y pense depuis un petit moment, parce que ce qui est pénible, ce sont ces rainures, tout simplement qui sont dures à nettoyer. Elles sont nettoyées, mais ça reste très sale, c'est très dur à faire. On était partis pour faire peut-être plus cet été, et puis finalement c'est pareil, sur la période c'est quand même, les services techniques, c'est assez intense, et puis il y a les périodes de vacances. Donc ce sera peut-être plus un chantier d'hiver, même, là où il y a moins d'espaces verts à entretenir et où sur le nombre, il y a moins de vacances. Et ça pourrait même être un chantier partagé, Monsieur LACHÈVRE, avec le hand, avec les gens du club qui proposent d'en faire un chantier participatif, ce qui pourrait être très, très bien. Et effectivement, dans l'idée, c'est de remettre des assises en bois, toutes simples, qu'il n'y ait plus de rainures, qui soient nettoyables à coup de serpillières et comme ça on n'en parle plus, c'est propre, il n'y a pas de saletés qui peuvent se mettre. Voilà. Que ce ne soit pas sur le béton direct, parce que s'asseoir sur du béton direct ce n'est pas hyper agréable. Donc soit en bois, soit en composite, enfin une matière qui soit facile d'entretien, et que, comme ça, ça permette de ne plus avoir ces rayures qui sont catastrophiques.

Les poubelles vidées régulièrement : oui, alors c'est un sujet. On va y être vigilants. Mais les poubelles sont malheureusement souvent remplies par rapport à l'utilisation des gymnases. Alors, l'utilisation classique, vous vous mouchez avec un mouchoir, vous le mettez dans la poubelle, c'est normal. Vous faites une fête dans le gymnase, ce qui est interdit, mais vous faites une fête dans le gymnase, les poubelles, forcément, elles sont pleines, même si elles sont vidées toutes les semaines, entre deux il y a une période où elles vont être pleines, elles vont déborder. Ce qu'il faut, on va rappeler la vigilance au club, principalement, de mettre en cas d'animation ou en cas d'accroissement de boissons, c'est bien d'aller au conteneur directement. Ça peut être aussi une conscience collective, effectivement, d'aller mettre directement dans le conteneur quand on a bu une cinquantaine de canettes, canettes de Coca-Cola ou une boisson non alcoolisée, ou beaucoup de bouteilles d'eau, effectivement. On peut envisager que, parce que nous, on met à disposition les poubelles, mais forcément elles sont tout de suite remplies. Et puis, on ne peut pas doubler ou tripler par semaine tout le temps. En fait, il faut que les gens se responsabilisent aussi un peu, donc on ne va pas dire aux services techniques d'aller plus les vider, mais on va rappeler au club effectivement en cas d'événement, pour le bien de tout le monde et de l'ensemble des utilisateurs sur la semaine, si on a mis un peu plus dans la poubelle, on...

Didier LE BIGOT : Sinon, c'est quoi, la fréquence ?

Monsieur le Maire : Les gymnases sont nettoyés par les services techniques, à deux, les vendredis et lundis. Une bonne demi-journée. Donc ça veut dire que si les poubelles sont pleines, elles sont vidées, ou peut-être vraiment exceptionnellement, il va peut-être y avoir un lundi ou un vendredi, je ne sais pas s'ils ont vraiment beaucoup de choses à faire, et puis ils vont à l'essentiel, parce que je sais qu'il y a une journée où ils font plus en détail et une autre où c'est un peu plus léger, mais c'est à minima une fois par semaine. Et normalement pour l'utilisation classique, ça devrait le faire. Ce qui engorge les poubelles, ce sont quand même les événements des week-ends. Et c'est vrai qu'on a quand même des conteneurs, que ce soit à Guillaume ou à Janvier, à l'entrée, enfin à proximité. Et même si on est à Guillaume et que les conteneurs du côté sont pleins, on voit à 50 mètres ceux de Pierre Janvier, où on peut aller. Donc ça aussi c'est une conscience collective. Dans beaucoup d'autres communes, ce sont même les clubs qui vont jusqu'à faire le ménage, etc. Nous, on a pris... Ici, je dis toujours, on a un patrimoine, quand on prend les rênes sur une Commune, ça a toujours été fait comme ça, mais c'est vrai que, bon, les poubelles, de fait, il faut que ce soient les utilisateurs qui les vident. Oui, Monsieur LAFOSSE ?

Nicolas LAFOSSE : Oui, ça me fait penser à une question. Le terrain de tennis couvert, les

sanitaires.

Monsieur le Maire : Oui ?

Nicolas LAFOSSE : Mon fils s'entraîne le vendredi à 18 h, mais les toilettes sont toujours sales le vendredi soir.

Monsieur le Maire : Eh bien il faudrait le revoir, il faut l'expliquer, il faut en faire part, il faut qu'on regarde. Après les fréquences, ce n'est pas toujours évident, en fonction... Et puis comme les clubs, quelquefois, changent les horaires, etc., nous, on avait une façon de faire et puis entre deux il faut que tout le monde se réadapte.

Nicolas LAFOSSE : Parce que depuis le mois de septembre c'est comme ça.

Monsieur le Maire : On va leur signaler.

Nicolas LAFOSSE : Je ne sais pas si ça fait partie des gymnases, le terrain de tennis couvert...

Monsieur le Maire : Oui. Tout à fait.

Nicolas LAFOSSE : ... mais en tout cas, le vendredi en tout cas, les sanitaires sont sales.

Monsieur le Maire : On va leur rappeler.

Nicolas LAFOSSE : Merci.

Monsieur le Maire : Voilà pour le nettoyage du gymnase, pour faire le point par rapport à votre question.

Didier LE BIGOT : Excusez-moi, Monsieur le Maire, vous n'avez pas répondu sur les toilettes PMR, qui sont fermées depuis...

Réponse collective : Si.

Didier LE BIGOT : Pardon.

Monsieur le Maire : C'est par rapport au plafond.

Didier LE BIGOT : Très bien, au temps pour moi.

Monsieur le Maire : De mémoire, il y en a deux de l'autre côté, mais effectivement, je ne sais pas si... Mais il faut qu'on... On va vite les réparer, puisque de toute façon on est tranquille sur les... Même avec les gros coups de pluie que nous avons eus, il n'y a plus de fuite.

Didier LE BIGOT : Très bien.

Monsieur le Maire : Point suivant, pour notre plaisir à tous, les chenilles processionnaires. Les chenilles processionnaires, je lis juste la question et je vous passe la parole, Madame TERRIÈRES.

Question : « *Les chenilles processionnaires sont de nouveau présentes sur notre Commune. Quelle procédure va être appliquée pour les arbres communaux ? Un accompagnement va-t-il être proposé*

aux habitants ? Une mutualisation des traitements est-elle envisagée ? »

Chantal TERRIÈRES : Martine n'étant pas là, j'ai travaillé le sujet avec elle. C'est vrai que ces bêtes, elles sont vraiment pénibles. Et pour cause, moi j'en ai beaucoup puisque j'habite rue des Écoles et j'ai mon jardin qui est dans le bois, donc ça pique, ça pique pas mal. Déjà, au niveau de la Mairie, Martine avait mis en place... Les agents techniques passent dans des endroits où il y a de la population qui passe, c'est-à-dire derrière les écoles ou dans la grande avenue du Vallon. Ils les brûlent et ils les aspirent, pour ne pas laisser les choses comme ça. Le problème, c'est que, quand vous voyez un nid aujourd'hui, vous le brûlez, vous l'aspirez, mais pendant quatre semaines, il y en a un autre qui apparaît dans la nuit ou le lendemain matin. Donc c'est vraiment un problème difficile. Donc avec Martine, on fait le tour un petit peu : elle fait le tour des allées où il y a des chênes, au Vallon Fleuri, il y a des chênes ; moi je m'occupe du derrière et de la forêt pour voir. Il y en a beaucoup cette année. Alors, il n'y en a pas une très grosse quantité par rapport à l'an dernier ou il y a deux ans, où les nids étaient très gros. Les nids sont un petit peu plus petits. Pour la Mairie, ils ont ce qu'il faut, donc ils brûlent et ils aspirent. En revanche, pour les particuliers ou pour le bois, la Mairie ne peut pas être pendant quatre semaines tous les jours derrière tous les arbres pour voir si les chenilles arrivent. Donc la solution que, moi, j'ai trouvée, pour moi personnellement, puisqu'on a tous peut-être des chênes dans nos jardins, c'est une solution d'eau et de savon noir. Quand vous voyez les petites bêtes qui montent ou qui descendent, qui sont regroupées, avec une canne relativement longue, puisque quand elles entendent du bruit ou qu'elles se sentent en difficulté, les petits poils urticants qu'elles jettent, elles les jettent au maximum à 80 cm. Donc pour aller les traiter, ou il faut être bien protégé ou alors il faut être à 1 m. Donc moi j'ai trouvée cette solution : je les pulvérise à l'eau et au savon, donc moitié eau, moitié savon, et le lendemain elles sont colmatées, donc on ne risque plus rien. Là, nous, avec mon mari et un jet d'eau, on prend le risque d'aller les brûler quand ils sont bas et de les récupérer. La solution, il n'y en a pas beaucoup, parce que malheureusement quand elles pondent c'est très haut, donc il faut presque un hélicoptère pour pouvoir nettoyer tout ça, c'est assez compliqué. Donc la solution, ce sont les mésanges, qui en mangent beaucoup. Donc c'est mettre beaucoup de nids à mésanges dans les bois. Les gens préconisent les phéromones. Moi ça fait cinq ans que j'en mets, tous les ans. Quand vous sortez les nids à phéromones au mois d'octobre, il y a un, deux, trois papillons, pas plus. Je pense que ce n'est vraiment pas d'une grande efficacité. Cela étant, ils préconisent aussi des produits qui se vendent sur internet, mais ce sont des produits, c'est comme un petit peu les désherbants ou autres : je ne sais pas si, pour la santé des personnes... C'est bien compliqué. Donc c'est un sujet très difficile.

Pour en avoir... Sachant que j'en parlais ce soir : j'ai téléphoné à deux mairies, c'est la Mairie de Breteuil, qui en a beaucoup, et la Mairie de Verneuil, qui font exactement comme nous. Les employés traitent, sur le mois de mai, juin maintenant c'est fini, elles sont trop hautes et les cocons sont faits, donc voilà, mais sur le mois de mai, partout où les gens passent, et tout ce qui est à proximité d'enfants, d'animaux ou à hauteur d'hommes, ils brûlent. Bon, ils ne mettent pas de savon parce qu'eux, ils ont ce qu'il faut pour brûler en toute sécurité. Mais voilà.

En revanche, dans ma fonction au niveau du CCAS, nous avons des cafés soleil, des cafés sourire, et le but de ces cafés sourire, c'est d'amener des thèmes. Parce que pour le moment, ce que j'ai vu, c'est que les gens viennent, ils boivent le café, ils mangent un gâteau et ils repartent. Pour moi, le café, ce n'est pas ça, le café sourire. Donc il va y avoir, je vais mettre en place, en ayant quelqu'un de la profession qui viendra, je mettrai pour l'an prochain en place un ou deux cafés sourire : le thème, la protection par rapport aux chenilles processionnaires ; et assez rapidement je mettrai un autre en place, mais là c'est par rapport à mon vécu dans le sud avec de la chaleur, avec du 40°C, pareil, un café sourire, comment se préserver sa maison pour être au frais pour les personnes âgées. Voilà. Donc c'est déjà deux thèmes que j'ai, qui sont appropriés à nos bêtes qui piquent beaucoup

et puis au plan canicule.

Monsieur le Maire : Voilà. Les chenilles, le problème c'est que ce n'est pas encore répertorié comme nuisibles, donc on n'a pas grand-chose en coup de main de la part de la Préfecture notamment, parce que c'est assez nouveau sur notre territoire. Nous, la première fois qu'on en a entendu parler, souvenez-vous, c'était au moment du Covid-19. C'est la première année où on en a eu beaucoup. Donc après, le plus simple, c'est de fermer les espaces concernés. Alors ce n'est pas par plaisir, mais s'il faut on le fera. Et puis effectivement, par exemple il y en avait beaucoup et les chênes sont petits sur la rue du Vallon Fleuri. C'est d'ailleurs comme ça qu'on s'est aperçu qu'il y avait des chenilles, et les services techniques sont tout de suite allés les brûler et les aspirer. C'est une procédure compliquée. Ils savent le faire. On n'encourage pas les habitants à le faire eux-mêmes.

Chantal TERRIÈRES : Il ne faut pas brûler.

Monsieur le Maire : Notamment traiter, c'est pareil. Tout ce qu'il peut y avoir en vente, les gens vont le faire sans se protéger forcément, ce sont des coups à finir aux urgences le soir parce qu'on s'est brûlé les poumons, parce qu'on a fait ça sans précaution. Et en plus, ce sont des produits qui sont censés être quasiment interdits, puisque pulvériser quand même, c'est phyto, enfin il ne faut surtout pas.

Chantal TERRIÈRES : Cependant, il faut à tout prix que chaque personne qui a un jardin avec des chênes surveille. Et puis la prévention de l'eau et du savon, c'est déjà beaucoup. Parce que si on les laisse... Moi je vois à côté de chez moi, j'ai une Dame qui maintenant est décédée mais qui vivait seule à 93 ans : tous les chênes, parce que jamais elle n'a traité, tous les chênes ont des nids comme ça. Moi je peux traiter à côté : ça ne sert pas à grand-chose. Voilà. Mais c'est vraiment un problème et il va falloir y réfléchir et y penser tous, parce que plus il va faire chaud, plus il va y en avoir.

Chantal EKOKA : Juste...

Monsieur le Maire : Madame EKOKA.

Chantal EKOKA : Oui, Madame EKOKA, pardon. Justement, d'où l'intérêt de mutualiser en fait les demandes, parce que... Est-ce que ce ne serait pas intéressant que la Mairie soit un point de relais, pour qu'on puisse s'inscrire, et que si on doit justement solliciter une société, que toutes les personnes...

Didier LE BIGOT : De mutualiser.

Chantal EKOKA : Oui c'est ça.

Monsieur le Maire : Il faudra qu'on fasse une petite commission d'appel d'offres pour avoir quelque chose de cohérent.

Chantal EKOKA : Plutôt que chacun dans son coin fasse... Ce serait peut-être plus intéressant.

Monsieur le Maire : Ça va se développer, en plus. Il n'y en avait pas beaucoup, des professionnels. Bon, là, comme ça dure, ça va venir. Oui pourquoi pas. Il faut qu'on essaie de faire, l'union fait la force pour cela. Sachant que nous, la Commune, on n'ira jamais en traiter beaucoup. Éventuellement ceux aux abords des écoles, ceux sur les passages, oui, mais en plus le plus efficace

c'est effectivement de les arrêter et de les traiter tout de suite. Parce que la chenille du pin, c'est beaucoup plus simple, ce n'est pas la même tout à fait : elle, avec les pièges, ce sont des espèces, il y en a beaucoup dans la Manche, ce sont des espèces de cercles autour de... Et en fait ça suffit. Et donc quand on coupe le processus, on coupe la prolifération des chenilles. Là, ce n'est pas les mêmes, elles ne sont pas sensibles à cela. Parce que l'une pond sous les écorces et l'autre dans le sol. J'ai plus le sens, mais...

Chantal TERRIÈRES : La chenille processionnaire, elle pond sur le faite des chênes. Voilà. Donc la seule solution si on veut les éradiquer, c'est un hélicoptère avec un produit. Mais il y a des maisons autour, les produits sont dangereux, donc ce n'est pas possible. Et la seule chose qui peut, où on peut être tranquille pendant un an ou deux, c'est : ses œufs qui sont dans des petits cocons craignent beaucoup le gel ; donc à -6, ils meurent. Voilà. Il faudrait souhaiter qu'on ait des hivers avec moins -6.

Monsieur le Maire : Il faut qu'on ait besoin de mettre le chauffage fort dans les écoles pour tuer les chenilles. Moi, je suis d'accord.

Didier LE BIGOT : Par exemple.

Monsieur le Maire : Voilà.

Chantal TERRIÈRES : Mais déjà, si on pouvait en parler avec tout le monde...

Monsieur le Maire : Oui, et puis il faudrait...

Chantal TERRIÈRES : ... pour prévenir, parce que, bon, les animaux souffrent, les enfants souffrent, tout le monde souffre. Donc, peut-être pas une réunion publique, mais dans des instances de café sourire ou autres, on peut avoir des thèmes pour parler de ce genre de choses. Souvent, moi j'ai des solutions, mais peut-être qu'il y a un autre voisin qui en a d'autres.

Monsieur le Maire : Exactement.

Christian MATHURIN : Monsieur MATHURIN. Est-ce que vous faites des contrôles dans les forêts ?

Chantal TERRIÈRES : Oui. C'est moi qui le fais.

Monsieur le Maire : On le fait tous, et les services techniques ont le feu vert pour. Après ça ne veut pas dire que, quand on en voit on fait forcément quelque chose.

Christian MATHURIN : Dans la forêt du Panorama, je n'ai jamais vu personne.

Monsieur le Maire : Les services techniques font attention, mais on va au plus essentiel. On a une Commune.

Christian MATHURIN : Je pose la question, pour savoir si vous faites...

Monsieur le Maire : En revanche, si vous en voyez beaucoup à proximité d'habitations... Là, ce matin, on avait des gens qui nous le signalaient, on va y faire un saut, on va regarder. Il ne faut pas hésiter à nous remonter les informations. Parce que le problème, c'est que les chenilles, les poils

urticants volent. Donc même si vous traitez, effectivement, si le voisin en a, vous êtes enquiné chez vous. Mais il faut prendre... La solution, effectivement, de professionnels... Alors normalement, on n'a pas tout à fait le droit, il faudra en mettre plusieurs. Oui mais les gens qui ne peuvent pas faire autrement, qui seront vraiment embêtés, ils traiteront, et il faut qu'on essaie de voir si à plusieurs, on peut avoir des prix attractifs.

Chantal TERRIÈRES : Parce que les professionnels, nous on s'est renseignés, j'en ai fait venir une fois parce que j'avais 40 nids sur 12 arbres : c'est 30 euros le nid. Donc c'est relativement cher. Mais attention : ils ne peuvent pas aller très haut, parce qu'ils ne viennent pas avec des nacelles, ils viennent avec des échelles, donc...

Didier LE BIGOT : C'est limité.

Chantal TERRIÈRES : Voilà. Donc c'est très, très cher. Et ce n'est pas efficace, parce que...

Didier LE BIGOT : D'où l'intérêt des achats groupés.

Monsieur le Maire : Exactement. Donc on va s'y pencher.

Collecte et tri du verre : des habitants s'interrogent sur la fermeture... Décidément Madame PHILIPPE, encore une fois, c'est la première fois je crois qu'elle loupe un Conseil municipal...

Didier LE BIGOT : La pauvre.

Monsieur le Maire : ... en sept ans de temps, et c'est tout pour elle. Ce n'est quand même pas de chance.

Question : « *Des habitants s'interrogent sur la fermeture du point de collecte de verre situé sur le parking du U Express. Si un arrêté de Monsieur le Maire rappelant l'interdiction des dépôts sauvages et les sanctions encourues est affiché sur les barrières, celui-ci n'explique pas les raisons de la fermeture de cet équipement. La municipalité peut-elle préciser les motifs de cette fermeture et indiquer si celle-ci est temporaire ou définitive ? Le cas échéant, quelles solutions de remplacement sont envisagées pour permettre aux habitants de poursuivre le tri du verre dans de bonnes conditions ?* »

Alors oui, en fait, il n'a pas été fermé, c'est qu'effectivement il était complètement plein. Il n'est pas fermé. Momentanément, les services techniques ont mis les barrières pour que les gens soient incités à aller à un autre point de collecte, parce qu'il était plein. Ce n'est pas nous qui les vidons. Donc on l'avait signalé à l'EPN, aux services. Mais comme ça ne venait pas, effectivement, il y a eu des barrières de mises, et on a rappelé l'arrêté effectivement des dépôts sauvages. L'arrêté, moi je ne pouvais pas indiquer quoi que ce soit, parce qu'ils étaient pleins, ils étaient pleins. Mais pour dissuader, effectivement, il y avait le rappel des sanctions encourues en cas de dépôt sauvage. Bon, le bon sens, normalement, on imagine le bon sens, et ça a dû être le cas pour beaucoup d'habitants, mais certains ont quand même mis leurs verres par-dessus les barrières, à la sauvage. Ça, malheureusement, nous n'y pourrons jamais rien. En revanche, non, non, il y a eu effectivement une temporalité d'EPN un peu... C'était trop long, le vidage des conteneurs. Donc on leur a rappelé, mais sans même... Madame PHILIPPE était beaucoup au téléphone avec les services. Donc ils ont dû déjà passer de toute façon sur certains, cette semaine, et ils nous avaient dit que, normalement, la semaine prochaine, tout allait être vidé complètement. Je pense qu'ils ont eu peut-être des pannes au niveau du matériel de ramassage. Alors c'est pareil, le truc, c'est qu'ils nous le diraient, on ferait une communication en disant « méfiez-vous, gardez... ». Parce que du verre, ce n'est pas très grave,

on peut le garder une semaine de plus chez nous : il n'y a pas d'odeur, il n'y a pas tout ça. Mais simplement, les gens, une fois qu'ils l'ont mis dans la voiture, ils ne le veulent plus, ils veulent s'en débarrasser, parce qu'en plus...

Didier LE BIGOT : Ils ne reviennent pas avec à la maison.

Monsieur le Maire : Effectivement, ils ne veulent pas revenir avec à la maison, donc ils le mettent coûte que coûte, effectivement, parce que pendant ce temps-là, il y en avait quand même, des points de collecte, qui pouvaient encore en accepter, des bouteilles. Donc bon, c'est malheureux, parce que celui du U Express effectivement est utilisé, parce que c'est facile d'y aller en voiture, et puis on n'est pas au bord d'une route, donc ce n'est pas dangereux, pendant ce temps-là, on peut vider tranquillement. Mais...

Didier LE BIGOT : Monsieur LE BIGOT. Justement, on ne peut pas prévoir un affichage, justement, à chaque dépôt de verres, pour indiquer tous les autres dépôts verres disponibles sur la Commune ? On ne sait jamais, s'il y en a un ou deux qui le lisent et qui se disent, le prochain il n'est pas loin, j'y vais.

Monsieur le Maire : Moi je veux bien, mais j'ai des doutes. S'il voit le truc plein, je ne le mets pas à côté, même si...

Didier LE BIGOT : Moi, je suis d'un naturel optimiste, alors je me dis que s'il y en a un ou deux, c'est un ou deux qu'on a récupérés. Mais au moins d'avoir une cartographie sur...

Monsieur le Maire : Ça pourrait être une idée. Je vais le soumettre à Madame PHILIPPE. Ou par plan, sur les points de collecte.

Didier LE BIGOT : Non mais bon, sait-on jamais. Espérons. Si on ne met rien, on est sûr que ça ne marchera pas.

Monsieur le Maire : Bon, essayons cette solution, pourquoi pas. Mais non, il n'est pas fermé, il va réouvrir. Je ne sais pas s'il a été vidé.

Didier LE BIGOT : Il y a encore une barrière devant, mais il n'y a plus les cinq ou six.

Monsieur le Maire : Alors le problème, c'est qu'en plus, quand ils viennent vider, ils prennent juste les trucs, et puis ce sont nos services techniques qui vont la retrouver...

Question : « Bureau de poste, un autre sujet. Plusieurs habitants nous ont signalé les fermetures de plus en plus fréquentes du bureau de poste. Cette situation suscite une réelle inquiétude quant à l'avenir de ce service de proximité. La Municipalité a-t-elle été informée des raisons de ces fermetures répétées ? Celles-ci s'inscrivent-elles dans une démarche pouvant conduire à terme à une réduction durable de l'activité et/ou à la fermeture du bureau ? Nous rappelons notre attachement au maintien des services publics de proximité, essentiels à la vie quotidienne de nos concitoyens. »

Alors, c'est pareil, comme dit Monsieur GALLERNE, c'est un beau plan d'action, c'est un service public, mais aujourd'hui dispensé par une société privée, donc c'est un peu compliqué. Donc il y a sans doute des notions de gain, de rentabilité sur telle ou telle agence, j'imagine. On va rencontrer, pour tout vous dire, très prochainement, mais on avait proposé des dates qui n'allaient pas, un des

directeurs de La Poste qui vient nous voir. Donc nous en saurons peut-être plus. Ça sera l'occasion de vous faire un retour, bien volontiers, dans cette instance. La Poste, oui, on voit bien que ça diminue, les horaires, de plus en plus, c'est de moins en moins justement. Il y a des ponts, ce ne sont même plus des ponts, ce sont des viaducs à certains moments. Effectivement, pendant les dernières vacances, je crois que c'était fermé tout le temps. Il y a une semaine où c'était quasiment fermé tout le temps. De toute façon, La Poste, ça se fait déjà, il y a eu des essais dans certaines communes où ce sont les communes qui ont récupéré ce service, alors là c'est compliqué. Toute la partie colis, toute la partie courrier, de toute façon, à terme, sera peut-être différente. On voit bien : les colis, il y a même pas mal, il y a les casiers qui se font à droite à gauche, certains commerçants prennent le service. Donc, est-ce que c'est comme ça que ça se passera à l'avenir ? Est-ce que s'il fallait quand même avoir un service... ? Une chose est sûre, c'est qu'on n'aura pas l'intention de laisser le service mourir totalement et que, s'il fallait reprendre un des services en Mairie, bien sûr qu'on ferait tout notre possible pour le faire. Ça a été le cas avec les cartes, les passeports, les cartes nationales d'identité. Enfin, aujourd'hui, effectivement, on ne peut pas laisser notre population, de moins en moins, parce que c'est plutôt peut-être l'ancienne génération qui va beaucoup plus dans La Poste, donc il faudra garder le service ne serait-ce que pour cette tranche de population, pour cette cible. Mais bon.

Didier LE BIGOT : Monsieur LE BIGOT. Ce qui est à craindre ici, c'est plus que ce soit, entre guillemets, une fermeture organisée, pour justement démontrer à terme un manque de rentabilité. La Poste étant fermée, il y a moins de chiffres sur un mois, moins de chiffres sur une année, et à terme, la direction de La Poste dit que ce bureau n'est plus viable et...

Monsieur le Maire : On le ferme.

Didier LE BIGOT : Voilà.

Monsieur le Maire : Alors c'est pour ça que la prochaine fois que nous allons rencontrer le Directeur, on veillera à le laisser parler, à lui tirer les vers du nez pour en savoir un peu plus là-dessus. On ne proposera pas tout de suite de reprendre le service, parce que sinon ça va être facile pour eux.

Didier LE BIGOT : En tout cas c'est important d'essayer d'éviter à nos services...

Monsieur le Maire : En revanche, oui, il faudra toujours qu'on garde une proximité, on saura s'adapter pour le faire à la Mairie. Même, on est en train de retravailler, enfin on va retravailler les horaires de Mairie, par rapport à tout cela, si jamais ça devait se passer ainsi avec une reprise de certains services, bien sûr qu'il faudra qu'on se pose la question et on trouvera forcément une solution pour le faire. Il ne faut pas... C'est suffisamment important, on a suffisamment de population pour que ce service reste. On le voit bien au fur et à mesure, il y a vingt ans, c'était l'ensemble, il y avait le tri derrière ; petit à petit ça s'est réduit. De toute façon, les services de La Poste, je ne sais plus, ils ont... C'est par combien ? Par 15 ou 20, par rapport à il y a trente ans, le nombre de courriers.

Didier LE BIGOT : Les usages évoluent.

Monsieur le Maire : Voilà, c'est extraordinaire, c'est en chute. On essaiera d'en savoir plus, mais le rendez-vous était pris, et au dernier moment, c'est eux qui ne pouvaient pas. On va reproposez d'autres dates, voilà. Bon, je vous propose de refaire un point. De toute façon on se voit dans un petit mois tout simplement. Donc si d'ici là on a l'occasion d'avoir des rendez-vous intéressants,

bien sûr qu'on vous en fera part.

Signature des PV avant de partir, s'il vous plaît.

Christian MATHURIN : Monsieur, s'il vous plaît ? Vous avez envoyé un courrier à toutes les sections sportives de la Commune...

Monsieur le Maire : Oui.

Christian MATHURIN : ... pour faire une réunion d'échanges avec les responsables. Ça aurait été bien peut-être d'y associer l'OMS et les conseillers municipaux qui font partie de l'OMS pour faire ces échanges.

Monsieur le Maire : Oui, alors il faut qu'on regarde les invitations. Le but, c'est de vraiment rencontrer les présidents. Alors c'est une petite réunion, il n'y a pas un ordre du jour extraordinaire, d'ailleurs on ne l'a même pas donné. C'est vraiment...

Christian MATHURIN : Ça aurait été bien de faire un échange avec les conseillers municipaux de l'OMS.

Monsieur le Maire : Oui, alors c'est plus dans la... Ça concerne vraiment... La visée, c'est de voir le planning, par exemple, des demandes de subventions, tout ça. Si vous voulez, ce sont plus les présidents qui sont directement concernés. S'il y a 4 sièges, mais on va les nommer au prochain, on a 4 sièges. Non, dans un premier temps, c'est bien d'avoir le ressenti, c'est plus pour avoir le ressenti des présidents, enfin, et puis surtout de voir par rapport à la temporalité, parce qu'effectivement, pour ne rien vous cacher, même les autres années on votait le budget assez tard sur Saint-Sé. L'idée c'est d'avancer un peu, donc c'est d'avoir des éléments plus rapides de la part des associations tout simplement. Mais d'ailleurs on n'y met pas que le sport, on y met l'ensemble des associations. Ce ne sont pas les associations uniquement sportives.

Christian MATHURIN : Je ne sais pas, moi, je ne connais que les associations sportives.

Monsieur le Maire : C'est l'ensemble des associations. On a demandé effectivement qu'il y ait soit les présidents soit un représentant. On aimerait bien qu'il y ait vraiment l'ensemble des associations représentées à cette réunion.

Nicolas LAFOSSE : On avait une question. Quels sont les critères qui rentrent en compte pour être considéré comme personne fragile ?

Monsieur le Maire : Par rapport à la liste qu'on avait tout à l'heure ?

Nicolas LAFOSSE : Oui.

Monsieur le Maire : C'est quelle que soit la vulnérabilité. En fait, ça peut être un jeune, ça peut être... Ce n'est pas l'âge qui fait. Forcément, on est plus vulnérable en avançant dans l'âge. Ça peut être une situation de handicap, ça peut être... Enfin il y a beaucoup de critères, je crois qu'il ne faut pas limiter.

Nicolas LAFOSSE : Ok.

Monsieur le Maire : On le sait, la vulnérabilité... L'isolement tout court est une vulnérabilité. Il y a pas mal de critères en fait. Et il vaut mieux élargir plutôt que trop restreindre et puis passer à côté des vrais besoins. C'est vraiment la vulnérabilité au sens large. Mais effectivement la cible c'est, avec de l'âge, on l'est souvent plus, en prenant de l'âge, on est moins réactif, on a plus tendance à s'isoler, voilà, c'est surtout le critère principal. Et puis je dirais que la population vulnérable plus jeune, les trois quarts du temps, est quand même plus entourée. C'est souvent en prenant de l'âge qu'on est tout seul.

Nicolas LAFOSSE : Bien sûr.

Monsieur le Maire : Plus jeune, si on est dans des structures, si on ne nous voit pas arriver dans la structure, on va s'inquiéter, si on a un souci. C'est vrai, quand on travaille, on a beaucoup plus de liens, avec beaucoup plus d'échanges, et on va s'inquiéter beaucoup plus. Alors que là, quand on est tout seul en vieillissant, comme on n'est pas attendu spécialement tous les jours quelque part, c'est déjà là une vulnérabilité plus forte.

Nicolas LAFOSSE : D'accord.

Monsieur le Maire : Bien, il est 20 h 03, je vous propose de lever la séance et je vous remercie. Et je vous dis au 1^{er} juillet au maximum. Merci.

La séance est levée à 20 heures 03.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Cédric LACHÈVRE

Manuel ORDONEZ.